

## ARRÊTE MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026- 0445  
Date : 08 JUIN 2026

Mis en ligne le : 08 JUIN 2026

**Objet : Modificatif de l'arrêté municipal n° PA 2026-0410 du 27 mai 2026**  
N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;  
**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;  
**Vu** le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2026-0410 du 27 mai 2026 portant permis de stationnement pour le spectacle "Les p'tites roulettes - La caravane des bébés" ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 26-03 du 30 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume LECLERC, dans le cadre des activités d'occupation du domaine public ;  
**Considérant** la demande de la Direction de la Culture - Pôle médiathèque en date du vendredi 29 mai 2026, de prendre en compte la présence d'un véhicule supplémentaire ;

### A R R Ê T E

#### **Article 1 :**

Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté municipal n° PA 2026-0410 du 27 mai 2026 est modifié comme suit :

"Le 10 juin 2026, un véhicule utilitaire RENAULT TRAFIC immatriculé AZ-804-AL ainsi qu'un véhicule remorqué de marque ERIBA immatriculé BF 021 YQ, sont autorisés à stationner sur la place Georges BRASSENS, devant la médiathèque, durant la manifestation."

#### **Article 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2026-0410 du 27 mai 2026 sont inchangées.

#### **Article 3**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Direction de la Culture et du Patrimoine,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

**Guillaume LECLERC**  
Directeur Général des Service

